

# Le Palmarès 2010 de l'information



Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année écoulée (en 2010 : n<sup>os</sup> 315 à 326).

Les synthèses de *Prescrire* sur les nouvelles spécialités ou les nouvelles indications autorisées s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans des bases de données bibliographiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet d'agences du médicament, d'organismes d'évaluation médico-économique, d'agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique. En outre, elle interroge souvent les agences du médicament. Elle consulte aussi d'autres revues indépendantes de thérapeutique, membres de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), comme l'est *Prescrire*, et d'autres institutions indépendantes concernées par l'évaluation du médicament en question.

**Montrer le degré de transparence des firmes.** Pour chaque médicament analysé, *Prescrire* interroge aussi la ou les firme(s) qui le commercialise(nt) en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou à une modification de l'AMM, y compris les données qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées (par exemple, des rapports de synthèse clinique) sont détenues, d'une part, par la firme qui a obtenu l'AMM, et d'autre part, par l'agence du médicament qui a examiné la demande d'AMM.

Comme les autres Palmarès *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance, selon le règlement disponible sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

**Honneur aux firmes responsables.** Certaines firmes répondent aux demandes d'information de *Prescrire* dans des délais raisonnables, et fournissent une documentation approfondie et pertinente, notamment des données non publiées. On retrouve ces firmes "à l'honneur" du Palmarès.

## Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



- Premières nommées : Janssen-Cilag, Nycomed, Sanofi Pasteur MSD
- Puis : CSL Behring, Galderma, GlaxoSmithKline, Lundbeck

## Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



- Allergan, Génévrier, Ipsen, Lilly, Meda Pharma, Menarini, Pfizer, Pierre Fabre Médicament, Roche, Sanofi Aventis, Servier

Les firmes à l'honneur "Premières nommées" ont informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées.

**Qu'ont donc à cacher les firmes opaques ?** À l'inverse, d'autres firmes ne répondent décidément pas, ou pas assez, aux demandes d'information de *Prescrire*. Leurs habitudes sont de répondre le plus tard possible (seulement après publication de l'avis de la Commission de la transparence, ou de la publication du prix au *Journal Officiel*, ou du lancement de la campagne de promotion), d'omettre les données les plus pertinentes, de prétexter un manque de disponibilité, des lenteurs administratives ou la confidentialité des données cliniques, etc. D'autres usent de la rétention d'information en représailles à une précédente synthèse pas assez favorable à leur goût.

Les firmes qui s'entêtent dans le refus sont très rares. Espérons pour les patients que les véritables raisons d'un manque de documentation soient autres qu'un refus de transparence ou qu'un manque de respect de l'indépendance de la Rédaction à laquelle souscrivent les abonnés à *Prescrire*.

Les "Lanternes rouges de l'information" sont un moyen de souligner le cumul de carences documentaires de certaines firmes et de les inciter à mieux faire.

**Tenir compte aussi de la transparence de la firme pour choisir un médicament.** La transparence d'une firme est le cinquième critère à prendre en compte dans le choix d'un médicament, après l'efficacité, les effets indésirables, la praticité, et le prix.

Lorsque sur ces quatre premiers critères deux traitements sont équivalents, l'intérêt des patients et des soignants est de donner la préférence aux médicaments des firmes qui jouent le plus "cartes sur table".

©Prescrire

*Prescrire* rend visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la Rédaction, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent son degré de transparence (la cotation est présentée dans ce numéro p. 89).

